

# Tavannes retrouve goût au bouchon

**PÊCHEURS** Moribonde il y a peu, la société de Tavannes a retrouvé vie et un nouveau comité prêt à s'investir dans l'aménagement de frayères naturelles, notamment dans la Coué et le ruisseau de Côte Gobat.

PAR BLAISE DROZ

Il n'y a pas toujours d'énormes différences entre une société de pêche et un oiseau mythique. C'est la raison pour laquelle, tel le phénix, la Société des pêcheurs de Tavannes, qui ne comptait plus qu'un membre carrément démissionnaire il y a peu, va repartir de plus belle, l'œil vif et le mollet vigousse comme l'aurait dit le regretté Jean-Pascal Delamuraz.

Lorsqu'il s'était retrouvé dernier des plongeurs d'hameçons de ladite société jadis prospère, Michel Willemin avait trouvé logique d'en annoncer la dissolution à la Fédération des pêcheurs du Jura bernois. «Pas de ça, mon ami!» avait rétorqué André M. Schaad, l'un des plus assidus membres de la Fédération du Jura bernois et par ailleurs également membre du comité de la Fédération cantonale bernoise de la pêche.

L'habitant de Malleray, par ailleurs également membre de la Société des pêcheurs de Moutier, avait sa petite idée dans un coin de la tête. La Société des pêcheurs de Tavannes est titulaire depuis 1952 du droit de pêche dans deux rivières de la localité, le ruisseau de la Côte-Gobat et la Coué. En fait de droit de pêche, il s'agit surtout, de nos jours, de la possibilité formelle d'y élever des alevins et d'en prendre soin. Une tâche qui a longtemps été déléguée à la Société des pêcheurs de Malleray-Bévilard et dont cette dernière s'acquittera encore avec zèle durant l'année en cours.

De manière amusante, on relèvera un point que les membres de la société née de ses cendres auront à résoudre. Il s'agit de l'orthographe officielle du nom de la rivière qui prend sa source non loin du passage à niveau d'Orange et de la ferme du Châble et qui s'écoule jusqu'au bas du village, où elle rejoint la Birse. Comment trancher entre Coué et Quay, sachant que les actes officiels rédigés par le notaire Gauthier l'orthographiaient Quouay? C'est en ef-

fet ce qu'a remarqué le secrétaire de la société, Pierre Maeder, un ancien Tavannois à qui on ne la fait pas.

Les historiens villageois ont encore du pain sur la planche, mais pour ce qui est des amis de la faune aquatique, il aurait été inconcevable de laisser filer ces clauses datées de 1952, stipulant qu'un certain Charles von Burg, avait cédé ces droits de pêche à Albert Wolf et André Guerne, respectivement président et secrétaire de la Société des pêcheurs de Tavannes.

## Que vivent les écrevisses!

Cependant, diront les fins observateurs, les cours d'eau du territoire communal tavannois, y compris la Birse, ne regorgent pas de dodus poissons. Pourquoi, dans ces conditions, faire revivre une société de pêcheurs? «Eh bien, note André Schaad, c'est parce que les sociétés de pêche ne sont plus totalement ce qu'elles étaient auparavant. Il y a quelques décennies, les membres des dites sociétés rentabilisaient le prix de leurs patentes en ramenant à leurs cuisinières d'épouses le repas de toute une famille.

“  
Les alevins nés dans des éprouvettes sont parfois des descendants de bobets!”

ANDRÉ M. SCHAAD  
SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS DE TAVANNES

Parfois, ça sentait un peu le mazout, mais c'était nourrissant quand même.

De nos jours, nombreux sont les membres des sociétés de pêche qui se préoccupent d'abord de la santé des rivières et de leurs peuplements en poissons et en autres occupants des eaux courantes comme les écrevisses, les chabots et tout un cortège d'insectes propres à ces écosystèmes. Ils sont inquiets de relever la raréfaction importante des ef-



André Schaad devant la partie revitalisée de la Birse à Bévilard. De tels aménagements correspondent aux souhaits des pêcheurs. BLAISE DROZ

fectifs piscicoles qu'ils attribuent parfois aux hérons et harles bièvres, mais plus souvent encore aux rivières canalisées qui excluent les frayères naturelles. Parmi les menaces réelles, ils relèvent encore les pesticides et cet autre facteur, important s'il en est, la pilule anticonceptionnelle, dont les traces qui finissent dans les rivières provoquent l'androgynie des poissons dont la fertilité décroît très substantiellement.

## Favoriser les frayères

Le credo des membres des sociétés de pêche est qu'il faut poursuivre la reproduction en pisciculture aussi longtemps que la reproduction naturelle restera insuffisante. A terme, cependant, ils appellent de leurs vœux des rivières renaturées et libérées de leurs surcharges en toxines. André M. Schaad, explique que nos truites de rivières, les fario, constituent des populations très hié-

rarchisées, où seuls les mâles dominants ont le privilège de déposer leur semence sur les ovules des femelles. De la sorte, chaque alevin est fille ou fils d'un grand costaud dont il porte les gènes. En revanche, les pêches électriques organisées pour collecter les femelles et les mâles destinés à la reproduction artificielle ne mettent pas les individus en compétition, on prend ce qui vient... «Et les alevins qui naissent dans des éprouvettes peuvent être des descendants de bobets!», explique en rigolant André Schaad, qui connaît les règles fondamentales du darwinisme.

A peine remise sur de bons rails, la société tavannoise peut se réjouir de compter déjà une vingtaine de membres. Un nombre qui pourra d'autant mieux continuer de croître qu'un local de réunion a été trouvé. Il s'agit d'une petite bâtisse proche d'un étang discrètement situé sous La Ro-

chette, en face du terrain de football et propriété de Charly Huguelet. Sûr que de très bons projets halieutiques y verront le jour certains jours... Et parfois même tard le soir.

André Schaad se réjouit d'accueillir encore de nouveaux membres et, à cette fin, il rappelle que, dorénavant, le prix

des patentes de pêche sera augmenté d'un montant de 50 francs pour ceux qui ne sont pas membres d'une société de pêche. C'est un encouragement pour chacun à adhérer à l'une ou l'autre des sociétés encore actives.

Infos: [pecheurs-tavannes@bluewin.ch](mailto:pecheurs-tavannes@bluewin.ch)  
et au 079 790 84 51

## Moussia de Watteville s'investit

La Fédération cantonale bernoise de pêche a nommé une nouvelle vice-présidente en la personne de Moussia de Watteville. Pourtant, la députée verte au Grand Conseil ne pratique pas personnellement la pêche. L'organe interne de la fédération, FCBP info, l'a questionnée sur ses motivations. Largement argumentée, sa réponse était que les pêcheurs et pêcheuses sont à ses yeux des gens conscients des problèmes écologiques que subit notre environnement. «Ils traversent une phase difficile directement liée à leur environnement», explique-t-elle, relevant en outre que l'eau des rivières est trop chargée en pesticides et que de manière générale, la pression de l'homme sur l'environnement doit être diminuée. André M. Schaad, qui est également membre du comité de la FCBP, se réjouit de l'engagement de cette nouvelle venue dans le cénacle des pêcheurs, en pleine mutation. **BD**